

Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation

Avec l'ARDH, votre caisse de retraite peut vous aider
lors de votre retour à domicile après une hospitalisation

L'ARDH c'est

- une demande simplifiée
- un montant forfaitaire à utiliser sous 3 mois
- ne pas être bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Pourquoi

avec l'ARDH, vous pouvez financer :

- une aide à domicile
- de la téléassistance
- du portage de repas
- du petit matériel chez vous :
barre d'appui dans une douche,
chemin lumineux dans un couloir...

Comment

- J'organise mon retour à domicile avec le service hospitalier pour bénéficier des services dès ma sortie.
- Je peux également déposer ma demande auprès de ma caisse de retraite au plus tard 15 jours après ma sortie.

Venez consulter les conditions d'éligibilité et démarches sur le site:

pour plus d'infos
Flashez-moi!



• www.atoutsprevention-ra.fr